

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 34 Conception de situations d'apprentissage			
Code	PEPS2B34PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	11 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Justine DELHAYE (justine.delhaye@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Johanna VAN DE PLAS (johanna.van.de.plas@helha.be) Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be) Anne-Sophie HALLEZ (anne-sophie.hallez@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Joelle MATTENS (joelle.mattens@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Magali VARELLI (magali.varelli@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Laetitia CAMBIER (cambierl@helha.be)		
Coefficient de pondération	110		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE prend appui sur les contenus et démarches de l'UE1 et l'UE4 du Bloc1 pour les compléter et les complexifier.

Elle vise à placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque, à faire émerger des compétences méthodologiques et à porter un regard réflexif sur celles-ci. Ses priorités sont observer, analyser et expérimenter les différentes composantes de la formation, analyser la pratique et opérer des réajustements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
 - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle

- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs
 - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
 - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable

- de présenter des écrits professionnels correctement orthographiés et rédigés (structure, syntaxe , lexique et soin)
- de respecter les consignes reçues pour l'organisation de ces écrits dans un contexte professionnel,
- de compléter les contenus et démarches vus par une recherche personnelle
- d'analyser une action pédagogique, proposer des réajustements, des pistes de remédiation et de les argumenter en s'appuyant sur des connaissances théoriques et référents officiels.
- de porter un regard réflexif sur la pratique des séquences d'apprentissage et sur les démarches d'évaluation menées en vue de les ajuster pour sa future pratique professionnelle
- de s'approprier les contenus et démarches abordés pour élaborer des séquences d'apprentissage dans différentes disciplines et des démarches d'évaluation appliquées à ces séquences.
- de concevoir des démarches interdisciplinaires qui intègrent (contextualisation et réorganisation) les contenus disciplinaires et psychopédagogiques découverts.
- de concevoir des séquences d'apprentissage et démarches d'évaluation préparées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : PEPS2B35PS

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS2B34PSA	Ateliers de formation professionnelle	120 h / 8 C
PEPS2B34PSB	Évaluation des apprentissages	30 h / 1.5 C
PEPS2B34PSC	Psychologie des apprentissages	30 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 110 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B34PSA	Ateliers de formation professionnelle	80
PEPS2B34PSB	Évaluation des apprentissages	15
PEPS2B34PSC	Psychologie des apprentissages	15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	6_PEPS2B34PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Justine DELHAYE (justine.delhaye@helha.be)		
Coefficient de pondération		80	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ces ateliers sont partagés entre les professeurs des cours disciplinaires, le professeur des cours de psychologie des apprentissages et d'évaluation des apprentissages ainsi que la maître de formation professionnelle.

Ils sont l'occasion d'articuler les concepts vus lors de chacun des cours avec la pratique professionnelle:

- ils permettent à l'étudiant(e) de concevoir et rédiger tous les documents qui lui sont demandés pour mettre en oeuvre ces concepts lors des stages.
- ils lui permettent de s'exercer à concevoir les séquences d'apprentissage et activités d'apprentissage à mener lors des stages.
- ils lui apprennent à porter un regard réflexif sur sa pratique en créant les outils pour le faire et en les utilisant.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de ces ateliers, l'étudiant(e) sera capable

- de présenter des écrits professionnels correctement orthographiés et rédigés (structure, syntaxe, lexique et soin) C1.1 et de respecter les consignes reçues pour l'organisation de ces écrits dans un contexte professionnel C2.2
- de s'appropriier les contenus et démarches abordés pour élaborer des séquences d'apprentissage dans différentes disciplines et des démarches d'évaluation appliquées à ces séquences. C5.2 et de mettre en oeuvre des démarches interdisciplinaires qui intègrent (contextualisation et réorganisation) les contenus disciplinaires et psychopédagogiques découverts. C5.4
- de mettre en oeuvre les séquences d'apprentissage et démarches d'évaluation préparées. C6
- de créer des transferts pertinents entre les contenus de cours (théoriques et méthodologiques) et la pratique. C6.4
- de compléter les contenus et démarches vus par une recherche personnelle C4.1 et d'analyser une action pédagogique, proposer des réajustements, des pistes de remédiation et de les argumenter en s'appuyant sur des connaissances théoriques et référents officiels. C4.3 et de porter un regard réflexif sur la pratique des séquences d'apprentissage et sur les démarches d'évaluation menées en vue de les ajuster pour sa future pratique professionnelle C4.4

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'étudiant(e) sera capable

- d'utiliser les concepts du P.I.A.S.C. dans la préparation de ses stages: élaborer ses grilles horaire en tenant compte du dépliage des activités dans le temps et pour chaque axe, prévoir le contenu en tenant compte des exigences et documents utilisés dans la section: rédaction de plans journées / rédaction des préparations d'activités / prévision de la gestion des ateliers / préparations des rituels / gestion d'une farde de stage avant, pendant et après le stage actif. Et plus précisément pour l'axe du développement personnel, de concevoir et mener les situations à vivre pour les disciplines; d'élaborer des séquences d'apprentissage et de rédiger des préparations d'activités; de mener les démarches d'évaluation vues au cours d'évaluation des apprentissages
- pour l'axe de la logique de choix: concevoir les activités en se référant aux consignes données dans la section
- de développer une démarche réflexive à propos de sa pratique professionnelle en utilisant des outils tels que l'auto-évaluation des activités, l'auto-évaluation dans le carnet de bord et l'engagement individuel.

Démarches d'apprentissage

Assistance au Salon de l'Education / présentation d'enregistrements vidéo d'activités menées en classe maternelle / prise d'informations lors des journées d'écoute / exercices réalisés en classe ou à domicile / travail en groupe / travail individuel / recherche d'informations complémentaires par lectures et consultation d'Internet

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de poser des questions avant le moment d'évaluation formative ayant lieu avant chaque atelier.

Sources et références

le P.I.A.S.C. / les syllabi et les notes de cours des cours disciplinaires et des cours de psychologie des apprentissages et d'évaluation des apprentissages

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

syllabi / notes de cours / exemples et exercices au cours et sur Moodle.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'orthographe est un critère pris en considération lors de l'évaluation des travaux écrits.

Les ateliers étant répartis entre plusieurs professeurs, c'est la somme des travaux effectués pour chacun qui constitue la cote finale, à raison d'1/3 des points pour le psychopédagogue, 1/3 pour les didacticiens et 1/3 pour le(s) MFP.

Les ateliers de formation professionnels étant strictement liés à l'UE 35 "Stages pédagogiques", la présence de l'étudiant(e) est obligatoire. L'absence répétée et/ou la non remise d'un travail dans les temps impartis sera sanctionnée comme "pas présenté". Une présence à au moins 80% de cette activité d'apprentissage est obligatoire pour qu'elle puisse être évaluée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Évaluation des apprentissages			
Code	6_PEPS2B34PSB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Justine DELHAYE (justine.delhaye@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ce cours prend appui sur les concepts étudiés dans les cours de psychologie des apprentissages en Bloc 1 et en Bloc 2.

Les contenus théoriques abordés sont à la base des activités menées lors des ateliers de formation professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de s'approprier les contenus et démarches abordés pour élaborer des séquences d'apprentissage dans différentes disciplines et des démarches d'évaluation appliquées à ces séquences (C5.2)

pour cela, il (elle) sera capable

- d'expliquer les démarches d'évaluation des compétences définies par le P.I.A.S.C et de les compléter par celles proposées par quelques autres auteurs
- d'élaborer des démarches d'évaluation pour des séquences d'apprentissage à mener en stage, pour une compétence disciplinaire et/ou pour l'exercice d'une compétence transversale.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- les diverses démarches d'évaluation mentionnées par le P.I.A.S.C. avec leurs caractéristiques, leurs fonctions et leurs limites respectives; les démarches d'évaluation proposées par divers auteurs en complément à celles du P.I.A.S.C.
- la place de l'évaluation en maternelle dans le système d'évaluation mis en place par le Service de Pilotage du Système Educatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- l'évaluation des compétences à l'école maternelle dans le cadre du dépliage des activités dans le temps et cela avec une proposition d'étapes à mettre en place pour la réaliser;
- l'analyse et élaboration d'outils d'évaluation et de modalités de communication des résultats de l'évaluation .

Démarches d'apprentissage

Cours magistral complété par l'analyse de documents et des exercices en groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une évaluation formative est prévue sous la forme de questions orales posées en début de chaque cours à propos la matière abordée précédemment.

Possibilité de poser des questions avant le moment d'évaluation formative.

Sources et références

REY B. et al, Les compétences à l'école, apprentissage et évaluation, Bruxelles, De Boeck, 2003, coll. outils pour enseigner / VIALLET F. et MAISONNEUVE P., 80 fiches d'évaluation pour la formation et l'enseignement, Paris, les Editions d'Organisation, 1981 / Ch. Jamaer et J. Stordeur, Oser l'apprentissage... à l'école!, Bruxelles, De Boeck, 2006, coll. outils pour enseigner

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus / notes de cours / Exemples et exercices sur Moodle / consultation de Travaux de fin d'études.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du cours a la forme d'un examen écrit portant sur la matière vue au cours et les exemples travaillés lors des Ateliers de Formation Professionnelle.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;

Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie des apprentissages			
Code	6_PEPS2B34PSC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Justine DELHAYE (justine.delhaye@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours est la suite du cours de psychologie des apprentissages de Bloc 1; il s'appuie sur les concepts clés vus lors de ce cours de Bloc 1 pour aborder les concepts nouveaux décrits ci-dessous. Les contenus théoriques abordés sont à la base des activités menées lors des ateliers de formation professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours l'étudiant(e) sera capable de s'approprier les contenus et démarches abordés pour élaborer des séquences d'apprentissage dans différentes disciplines C5.2 et de mettre en oeuvre des démarches interdisciplinaires qui intègrent (contextualisation et réorganisation) les contenus disciplinaires et psychopédagogiques découverts. C5.4

Il (ell) sera également capable de compléter les contenus et démarches vus par une recherche personnelle C4.1 et d'analyser une action pédagogique, proposer des réajustements, des pistes de remédiation et de les argumenter en s'appuyant sur des connaissances théoriques et référents officiels. C4.3

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'accueil du jeune enfant à l'école maternelle / Les besoins du jeune enfant et comment l'école maternelle les respecte et y répond / les modalités d'organisation des activités à l'école maternelle / l'importance des coins de jeu symbolique et de manipulation / le dépliage des activités dans le temps et l'utilisation du P.I.A.S.C. / Les styles d'enseignement et plus particulièrement le constructivisme interactif / La méthodologie de la construction des savoirs / Les théories de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral complété par l'analyse de documents et d'enregistrements vidéo

Dispositifs d'aide à la réussite

Une évaluation formative est prévue sous la forme de questions orales posées en début de chaque cours à propos de la matière abordée précédemment. Possibilité de poser des questions avant le moment d'évaluation formative.

Sources et références

STORDEUR J., Enseigner et/ou apprendre / GIORDAN et DE VECCHI, Les origines du savoir:
des conceptions des apprenants aux concepts scientifiques / G.B.E.N., Pratiques d'éducation nouvelle /
BOGAERT C. et DELMARLE S., Une autre gestion du temps scolaire

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus / Notes de cours / Exemples et lectures sur Moodle / Brochure.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du cours a la forme d'un examen écrit portant sur la matière vue au cours et les exemples travaillés lors des Ateliers de Formation Professionnelle.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).